

DÉLIBÉRATION N°12 – RÉSIDENCE AUTONOMIE LOUIS MATTHYS : AUGMENTATION DU TARIF DES REPAS

La société Dupont Restauration assure, comme prestataire, depuis le 1^{er} juillet 2022 le marché de la restauration collective de la résidence autonomie Matthys.

Ce marché consiste en la mise à disposition d'un chef cuisinier qui supervise la préparation des repas et l'approvisionnement en denrées alimentaires.

Le marché se déroule conformément à nos attentes et les résidents sont satisfaits de la prestation offerte qui est de qualité.

Lors d'une rencontre avec la direction du CCAS, le 28 février 2022, la société Dupont Restauration a évoqué les difficultés liées aux augmentations importantes du prix des denrées alimentaires (+ 13,2% sur 12 mois au 1^{er} février 2023) et à l'application de la réglementation (loi Egalim) qui s'est traduit par une perte d'exploitation de 4 000 € par mois sur ce marché en fin d'année 2022.

La conjoncture en 2023 se traduisant par un impact supplémentaire important de l'inflation sur le prix des denrées, il a été convenu avec le prestataire, afin d'assurer la continuité du marché tout en gardant la qualité attendue des repas, de mettre en place une consultation directe des résidents avec 3 propositions de repas correspondant à 3 tarifs :

- 1) un menu avec le maintien du prix à 11,40 € (tarif qui n'a pas été revalorisé depuis 2016),
- 2) un menu avec une augmentation 21 centimes (+1,84% /un coût mensuel de 6,61 €),
- 3) un menu avec une augmentation de 37 centimes (+3,25%/ coût mensuel de 11,47€).

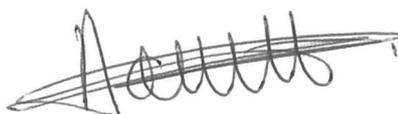
Le 9 mars 2023, le Conseil de Vie Sociale de la résidence a été réuni pour valider la consultation. Le 10 mars, une rencontre avec les résidents a été mise en place pour leur présenter les 3 propositions retenues ainsi que la procédure de vote individuel.

Lors du Conseil de la Vie Sociale du 21 mars 2023, il a été procédé au dépouillement des votes qui a validé le choix majoritaire de la 3^{ème} proposition.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de valider cette augmentation de + 3,25%, qui porte le prix du repas à 11,77 €. L'augmentation sera entièrement destinée à stabiliser l'équilibre financier de la production des repas par le prestataire tout en conservant le niveau de service et la qualité attendue.

ADOPTÉ

**POUR EXTRAIT CONFORME,
Pour le Maire Président,
La Vice-Présidente,**



Leïla NAIDJI

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Convoqué le 24 mars 2023 pour la séance du 30 mars 2023 à 17h30

La séance est présidée par Madame Leïla NAÏDJI, Vice-Présidente du CCAS de Dunkerque.

► **ONT PARTICIPÉ :**

▪ **En présentiel**

Madame Leïla NAÏDJI - Vice-Présidente
Madame Catherine DELESALLE – Administratrice
Monsieur Yohann DUVAL - Administrateur
Madame Jocelyne FEVER - Administratrice
Monsieur Jossieran FLOCH - Administrateur
Madame Laurence HUMILIÈRE – Administratrice
Madame Élisabeth LONGUET - Administratrice
Madame Laurence OLIVIER – Administratrice
Madame Michèle PEPIN - Administratrice

▪ **En vision conférence**

Madame Harmonie HARS-GOUTEAU - Administratrice

► **ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR**

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

- Madame Joëlle CROCKEY à Madame Leïla NAÏDJI

DÉLIBÉRATION N°12 – RÉSIDENCE AUTONOMIE LOUIS MATTHYS : AUGMENTATION DU TARIF DES REPAS

La société Dupont Restauration assure, comme prestataire, depuis le 1^{er} juillet 2022 le marché de la restauration collective de la résidence autonomie Matthys.

Ce marché consiste en la mise à disposition d'un chef cuisinier qui supervise la préparation des repas et l'approvisionnement en denrées alimentaires.

Le marché se déroule conformément à nos attentes et les résidents sont satisfaits de la prestation offerte qui est de qualité.

Lors d'une rencontre avec la direction du CCAS, le 28 février 2022, la société Dupont Restauration a évoqué les difficultés liées aux augmentations importantes du prix des denrées alimentaires (+ 13,2% sur 12 mois au 1^{er} février 2023) et à l'application de la réglementation (loi Egalim) qui s'est traduit par une perte d'exploitation de 4 000 € par mois sur ce marché en fin d'année 2022.

La conjoncture en 2023 se traduisant par un impact supplémentaire important de l'inflation sur le prix des denrées, il a été convenu avec le prestataire, afin d'assurer la continuité du marché tout en gardant la qualité attendue des repas, de mettre en place une consultation directe des résidents avec 3 propositions de repas correspondant à 3 tarifs :

- 1) un menu avec le maintien du prix à 11,40 € (tarif qui n'a pas été revalorisé depuis 2016),
- 2) un menu avec une augmentation 21 centimes (+1,84% /un coût mensuel de 6,61 €),
- 3) un menu avec une augmentation de 37 centimes (+3,25%/ coût mensuel de 11,47€).

Le 9 mars 2023, le Conseil de Vie Sociale de la résidence a été réuni pour valider la consultation. Le 10 mars, une rencontre avec les résidents a été mise en place pour leur présenter les 3 propositions retenues ainsi que la procédure de vote individuel.

Lors du Conseil de la Vie Sociale du 21 mars 2023, il a été procédé au dépouillement des votes qui a validé le choix majoritaire de la 3^{ème} proposition.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de valider cette augmentation de + 3,25%, qui porte le prix du repas à 11,77 €. L'augmentation sera entièrement destinée à stabiliser l'équilibre financier de la production des repas par le prestataire tout en conservant le niveau de service et la qualité attendue.

ADOPTÉ

**POUR EXTRAIT CONFORME,
Pour le Maire Président,
La Vice-Présidente,**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

059-200027167-20230330-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2023

Affichage : 30/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Leïla NAIDJI

